



l'oxygène
à la source

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

DECISION PRISE PAR LE PRESIDENT DU SILA PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL
(délibération du 9 décembre 2019 – article L. 5211-10 du CGCT)

DECISION DU PRESIDENT

N° 007-20

Objet: CONTRAT DE BASSIN FIER & LAC D'ANNECY – DEVELOPPEMENT DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES – REALISATION D'INVENTAIRES COMPLEMENTAIRES – DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE

Le Président du SILA,

Vu la délibération du Comité syndical n°316-19 du 9 décembre 2019 portant délégation d'attributions du Comité au Président du SILA,

Considérant que dans le cadre du Contrat de bassin Fier & lac d'Annecy, il convient de demander une aide financière au titre du volet Milieux aquatiques et risques naturels, à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse,

DECIDE

Article 1^{er} – Une demande de subvention est sollicitée par le SILA auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, selon les modalités suivantes :

- ➔ **Objet** : gérer le développement des plantes exotiques envahissantes (action M1-9)
 - Opération 1 : réalisation d'inventaires complémentaires
 - Secteurs concernés :
 - Le littoral du lac d'Annecy
 - Certains tronçons non parcourus en 2018
 - Les marais de Giez et Grand-Pré concernant la berce du Caucase
 - Prestation conforme à la stratégie de gestion des plantes exotiques envahissantes du bassin versant
- ➔ **Type d'aide** : subvention
- ➔ **Montant de l'aide** : 45 600 € HT

→ Plan de financement

N° fiche action et intitulé opération	Montant total	Département	Agence de l'Eau	SILA
M1-9 / opération 1	91 200 € HT	30 %	50 %	20 %
		27 360 € HT	45 600 € HT	18 240 € HT

Article 2 – Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- le Préfet de la Haute-Savoie,
- le Trésorier Municipal,
- le Directeur Général des Services du SILA pour exécution,

Cette décision fera l'objet d'une inscription au registre des délibérations du SILA, et d'un affichage à la porte du SILA, et il en sera rendu compte lors de la réunion la plus proche du Comité syndical.

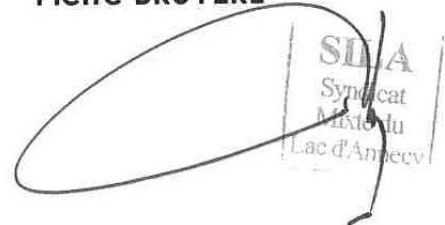
Fait à Cran-Gevrier,
Le 15 janvier 2020

**Le Président du SILA,
Pierre BRUYERE**

Acte reçu à la Préfecture
Le 15 JAN. 2020
Affiché le 15 JAN. 2020

Exécutoire le
Le Président,
Pierre BRUYERE


SILA
Syndicat
Mixte du
Lac d'Annecy


SILA
Syndicat
Mixte du
Lac d'Annecy